La gestion technique des sinistres : dommages aux biens (bâtiments, matériels, équipements)

Cette formation permet aux équipes techniques, gestionnaires de patrimoine, ou responsables de site de mieux appréhender les étapes et les enjeux juridiques liés aux sinistres affectant les biens immobiliers ou matériels.

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
93 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances.

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

QUIZZ de fin de formation.
QCM d'auto-évaluation en démarrage de session puis en clôture pour mesurer les apprentissages
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles techniques et juridiques propres aux sinistres dommages, bris de machine, incendie, perte d'exploitation
- Gérer les sinistres relevant de cette catégorie et qui peuvent affecter une entreprise ou collectivité
- Expliquer les conventions d'indemnisation entre assureurs

Programme de la formation

Principes juridiques et techniques généraux
- Obligations de l'assuré :Déclaration du sinistre (forme, délai, sanctions), mesures conservatoires, autres obligations.
- Prescription du droit à indemnité :Durée, effets, causes d'interruption, conséquences juridiques.
- Résiliation post-sinistre : Droit de résiliation de l'assureur, cas d'exception, conséquences pour l'assuré.

Gestion des sinistres selon leur nature
- Sinistres incendie et risques annexes
 - Procédures de règlement : expertises, états provisoires et définitifs de pertes.
 - Acteurs en présence : expert d'assureur, expert d'assuré.
 - Cas particuliers : Tempêtes, catastrophes naturelles, émeutes, dégâts des eaux.
 - Réglementation et conventions : sauvetage, créanciers privilégiés, convention CIDRE, paiement des indemnités.
- Sinistres bris de machines et informatique
 - Dommages matériels accidentels : définitions, exclusions.
 - Modalités d'indemnisation : valeur à neuf, valeur vénale.
- Sinistres vol et autres dommages spécifiques
 - Délais et formes de déclaration, preuves du vol ou de pertes.
 - Vérification des déclarations par l'assureur.

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

MODALITÉS TARIFAIRES
Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial : Réduction de 10% pour toute inscription un mois avant

ACCESSIBILITÉS
Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.